

La Confrérie

du

Rosaire



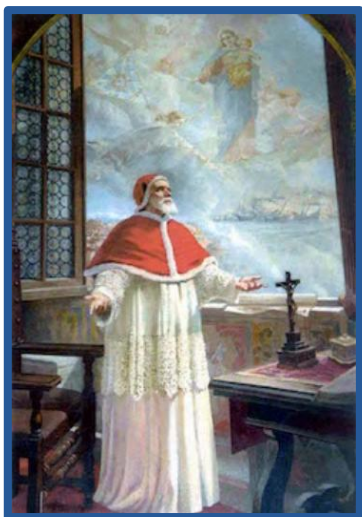


La Très Sainte Vierge, en ces derniers temps que nous vivons, a donné une efficacité nouvelle à la récitation du Rosaire, de telle façon qu'il n'y a aucun problème, si difficile soit-il, temporel ou surtout spirituel, se référant à la vie personnelle de chacun de nous, de nos familles du monde ou des communautés religieuses, ou bien à la vie des peuples et des nations, il n'y a aucun problème, dis-je, si difficile soit-il, que nous ne puissions résoudre par la prière du saint Rosaire. Avec le saint Rosaire nous nous sauverons, nous nous sanctifierons, nous consolerons Notre-Seigneur et obtiendrons le salut de beaucoup d'âmes. [Sœur Lucie de Fatima]

Origine et excellence de la prière du Rosaire

Une tradition constante et rappelée solennellement à diverses reprises par les papes nous dit que saint Dominique fut l'instituteur du Rosaire.

Ainsi en fait état le pape saint Pie V dans la bulle *Consueverunt* du 17 septembre 1569. Cette bulle reste célèbre dans l'histoire de l'Église car elle a inauguré le grand mouvement en faveur du Rosaire qui obtint de Notre-Dame la célèbre victoire de Lépante (1571) contre l'invasion musulmane. Voici donc comment le saint Pontife décrivait l'institution de cette dévotion :



Dans une vision, St Pie V assiste à la victoire de Lépante

Le bienheureux Dominique [...] vécut lui-même dans des temps semblables aux nôtres, alors que l'hérésie des Albigeois exerçait ses ravages en France et en Italie, jetant dans l'aveuglement de l'impiété un si grand nombre de laïcs et sévissant avec fureur contre le clergé et les prêtres du Seigneur. Guidé par les exemples de ceux qui l'avaient précédé dans le service de Dieu et rempli de l'Esprit-Saint, Dominique leva lui aussi les yeux vers le ciel et fixa son regard sur la montagne sainte, c'est-à-dire sur la glorieuse Vierge Marie, l'auguste mère de Dieu. C'est elle qui, par l'enfantement du Christ, a brisé la tête du serpent infernal. Elle seule a détruit toutes les hérésies. Par le fruit de ses entrailles, c'est elle qui a sauvé le monde de la damnation que nous avait méritée la chute de nos premiers parents. De cette montagne sainte, sans le secours des humains, s'est détachée la pierre qui est le Christ ; et le fils de Marie, immolé sur l'arbre de la croix, a laissé s'épancher de ses blessures les eaux abondantes de la grâce.

Plein de ces pensées, saint Dominique découvrit alors une méthode facile, accessible à tous, d'une incomparable piété, excellente pour prier Dieu et lui adresser nos supplications. Cette méthode s'appelle le Rosaire ou Psautier de la bienheureuse Vierge Marie. Elle consiste à honorer la mère de Dieu en lui offrant la récitation de la Salutation angélique répétée cent cinquante fois, par analogie aux cent cinquante psaumes de David. Les dizaines sont précédées chacune de l'Oraison dominicale et accompagnées de méditations, pendant lesquelles nous repassons en esprit toute la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.



Notre-Dame du Perpétuel Secours

Tel est le rite qu'a créé saint Dominique et qu'il a propagé dans toutes les parties de l'Église romaine par l'intermédiaire de ses enfants, les religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Cette dévotion fut reçue avec faveur par les fidèles. Bientôt, au moyen de ces méditations et de ces prières, les cœurs devinrent tout brûlants des ardeurs de la charité ; on vit une multitude de personnes transformées par cette dévotion ; les ténèbres de l'hérésie disparurent, et la lumière de la foi brilla de nouveau dans le monde. Pour établir d'une manière durable ce culte de Marie, on fonda dans diverses localités, des Confréries érigées par les religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, députés à cet effet par leurs supérieurs, et dans lesquelles on reçut un grand nombre de confrères.

Ce passage de la bulle *Consueverunt* est particulièrement remarquable. A lui seul, il constitue tout un traité du Rosaire, parce qu'il en détermine les éléments essentiels avec une clarté parfaite. Il nous indique en effet :

- ❖ **Le nom** de cette dévotion : Rosaire ou Psautier de Marie.
- ❖ **Sa matière**, c'est-à-dire les cent cinquante salutations angéliques et les quinze oraisons dominicales récitées dans un certain ordre et par dizaines.
- ❖ **Sa nature spécifique** : la méditation des mystères de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- ❖ **Ses qualités** : cette dévotion est une méthode facile, accessible à tous, d'une incomparable piété, excellente pour prier Dieu et pour honorer Marie.
- ❖ **Son auteur** : saint Dominique, qui a conçu ce trésor par une inspiration divine.
- ❖ **Ses ministres ou promoteurs** : les Frères Prêcheurs, qui ont répandu cette dévotion dans toutes les parties de l'Église romaine.
- ❖ **Son mode de propagation**, c'est-à-dire son extension stable par les Confréries.
- ❖ **Les effets ou le but de cette dévotion** : enflammer les cœurs par la méditation des mystères de la vie du Christ, illuminer les esprits par les clartés de la foi, ranimer ainsi dans les âmes les croyances et les vertus chrétiennes, dissiper les ténèbres de l'erreur, et faire briller d'un nouvel éclat dans le monde les splendeurs de la vérité révélée.

On voit, par ce dernier point, que l'efficacité du Rosaire est double :

- le Rosaire possède une merveilleuse efficacité d'intercession, tout spécialement contre l'hérésie et l'erreur qui s'attaquent aux âmes ;
- le Rosaire possède aussi une puissante efficacité de sanctification : il est une école de prière, de vertu et de sainteté chrétiennes.

Ce que le Rosaire a été et a fait par le passé, il doit continuer de l'être et de le faire de nos jours. Et cela dépend de tous et de chacun d'entre nous.

En ces temps d'apostasie que nous vivons, il nous faut, nous aussi, fixer nos regards sur la Mère de Dieu. C'est Notre-Dame qui a reçu le pouvoir de briser la tête du Serpent, Prince de ce monde. Dès lors, ce qu'elle a accompli au XIII^e siècle par l'intermédiaire de saint Dominique pour exterminer l'hérésie albigeoise, ce qu'elle a fait au XVI^e siècle par l'entremise de saint Pie V pour endiguer le protestantisme et détruire le péril islamique, elle peut – bien plus, elle veut – continuer de le réaliser pour anéantir l'hérésie moderniste et le paganisme actuels par ce même et unique moyen du saint Rosaire.

Le mot *Rosaire* vient du latin *Rosarium*, signifiant *une couronne de roses* : par cette dévotion nous tressons à la Reine du Ciel une belle couronne composée d'Ave Maria.

Le mot *chapelet* signifie *petite couronne* (sous-entendu : de roses), étant un diminutif du vieux français *chapel* (qui deviendra plus tard chapeau) signifiant tout couvre-chef (chapeau, couronne, voile, etc.). On voit que la signification est toute similaire au mot *Rosaire*, malgré l'apparence.

Enfin le terme le plus ancien, *Psautier de Marie* – très utilisé par le restaurateur du Rosaire, le Bx Alain de la Roche – montre bien que cette dévotion composée de 150 *Ave Maria* est le pendant marial de la grande prière de l'Église, l'Office divin, composé essentiellement des 150 Psaumes de David. Le Psautier de Marie est notre louange de vénération à Marie, comme le Psautier de David est la louange d'adoration envers Dieu.

La Confrérie du Rosaire

La Confrérie du Rosaire est donc une association destinée à répandre largement la dévotion du Rosaire. Elle est très ancienne – une des premières Confréries fut établie à Valence en 1221, l'année de la mort de saint Dominique – très riche en faveurs spirituelles et en privilèges divers que les papes n'ont cessé de lui accorder.

La Constitution *Ubi Primum* de Léon XIII promulguée le 2 octobre 1898 en constitue la « charte ». Son but et sa nature s'y trouvent indiqués en ces termes :

La Confrérie du très saint Rosaire est instituée dans le but d'inciter un grand nombre d'hommes, unis par la charité fraternelle, à louer et à prier la Bienheureuse Vierge Marie, et à obtenir, par une oraison unanime, sa protection, en employant la très pieuse formule de prière d'où l'association elle-même a tiré son nom. Et c'est pourquoi, sans rechercher aucun gain, sans demander aucun argent, la Confrérie accepte des hommes de toute condition et n'établit entre eux aucun autre lien que celui de la récitation du Rosaire de Marie.

Ce qui fait que chacun, n'apportant que peu au trésor commun, en retire beaucoup... Tout confrère qui suit les règles de la Confrérie et qui s'acquitte de la récitation du Rosaire, réunit en intention tous les membres de la société, qui lui rendent, multiplié, le même office charitable.

La Confrérie du Rosaire est donc une véritable mutualité de prières et de bonnes œuvres.

Avantages de la Confrérie

L'appartenance à la Confrérie du Rosaire procure trois sortes d'avantages :

Un amour croissant et une protection toute spéciale de Notre-Dame.

Comme le dit saint Bernard : « Il ne périra pas, le dévot de Marie ».

De même, saint Louis-Marie Grignion de Montfort a expliqué, dans son *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge* combien la piété mariale est un moyen rapide, facile, direct et sûr de se sauver, de se sanctifier et de convertir beaucoup d'âmes.

Or l'appartenance à la Confrérie du Rosaire, par les engagements contractés, par la présence des autres confrères et par les grâces qu'elle procure, encourage cette vraie dévotion et fait grandir dans l'amour de Marie.



Dans l'apparition de la Rue du Bac, c'est de quinze dizainiers que les rayons partent pour se répandre sur le monde

Une riche participation aux biens spirituels de tous.

Comme l'affirmait plus haut Léon XIII, chaque confrère « n'apportant que peu au trésor commun, en retire beaucoup ». Pourquoi ? Parce que ce trésor est immensément riche et commun à tous en vertu du mystère de la communion des saints. Le Rosaire et les mérites de chacun deviennent ainsi le trésor de tous.

De plus, les Confrères du Rosaire jouissent d'une participation spéciale, durant leur vie et après leur mort, aux prières, messes, pénitences, bonnes œuvres de tous les membres présents et passés de la grande famille dominicaine. Ils bénéficient ainsi d'une multitude de saints protecteurs.

De nombreuses et précieuses indulgences.

Plus de trente papes ont enrichi la Confrérie d'indulgences. Celles-ci peuvent être gagnées pour soi-même ou pour les âmes du Purgatoire.

Le catalogue des indulgences du Rosaire et de la Confrérie se trouve dans la Constitution *Diuturni temporis* du pape Léon XIII, publiée le 5 septembre 1898. Voici quelques exemples d'indulgences du Rosaire et de la Confrérie du Rosaire :

❖ Deux indulgences plénières pour l'admission dans la Confrérie. Elles peuvent être gagnées, soit le jour même de l'admission, soit le dimanche ou le jour de fête qui suit. La première demande la confession et la communion ; la seconde exige la communion dans l'église ou chapelle du Rosaire, la récitation d'un chapelet et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

❖ Une indulgence plénière à chaque fois que l'on récite dévotement le chapelet devant le Saint-Sacrement exposé ou présent dans le tabernacle, à condition de s'être confessé et de communier.

❖ Une indulgence plénière le dernier dimanche de chaque mois, à ceux qui récitent en commun, au moins trois fois par semaine, le chapelet. Ils doivent aussi visiter une église ce même dimanche, y prier aux intentions du Souverain Pontife et s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

❖ Une indulgence plénière pour les confrères qui disent le Rosaire entier dans l'espace de vingt-quatre heures, à condition de visiter une église ou un oratoire public.

❖ Une indulgence plénière si, dans la journée, on récite le Rosaire entier pour le triomphe de l'Église sur ses ennemis. La communion et la visite d'une église ou d'une chapelle publique sont requises

❖ Trois indulgences plénières, les premiers dimanches du mois, si les confrères prennent part à la procession du Rosaire, ou visitent la chapelle du Rosaire et prient aux intentions du Souverain Pontife, ou passent quelque temps en adoration devant le

Saint-Sacrement exposé et prie aux intentions du Souverain Pontife.

❖ Une indulgence plénière, le 7 octobre, si les confrères (et tous les autres fidèles), s'étant confessé et ayant communié en mémoire de la victoire de Lépante remportée par l'intercession de Marie, visitent la chapelle du Rosaire et y prie aux intentions du Souverain Pontife. Cette indulgence peut être gagnée chaque fois – *toties quoties* – qu'ils visitent cette chapelle, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de la fête.

❖ Une indulgence plénière à l'article de la mort.

Il existe également de très nombreuses indulgences partielles, notamment :

- ❖ pour chaque récitation du chapelet ;
- ❖ en portant habituellement avec soi un chapelet rosarié ;
- ❖ en s'appliquant à la méditation pendant quinze minutes ;
- ❖ assister au *Salve Regina* de Complies dans les églises des Frères Prêcheur ;
- ❖ pour la visite d'un confrère malade.

Quelques précisions sur les indulgences :

Pour obtenir les indulgences, il faut :

❖ *l'intention, au moins générale, de les gagner. Il convient de préciser qu'il n'est pas nécessaire de connaître le détail de toutes ces grâces et indulgences pour en bénéficier.*

❖ *être en état de grâce ;*

❖ *accomplir les actes indiqués, librement, de la manière prescrite.*

L'indulgence plénière, si elle est totalement gagnée (cela dépend des dispositions de notre âme : selon que nous sommes complètement dégagés de toute attache au péché ou non) remet toutes les peines temporelles encore dues par l'âme en état de grâce vivant sur cette terre ou retenue en purgatoire. L'indulgence partielle (et l'indulgence plénière qui n'est pas totalement gagnée) ne remet qu'une partie de ces peines.

La confession et la communion, si elles sont réclamées, peuvent se faire dans les huit jours qui précèdent ou suivent l'acte demandé. Ainsi les fidèles qui communient tous les jours ou à peu près et qui se confessent au moins deux fois par mois ne sont pas tenus de se confesser une fois de plus pour gagner les indulgences.

Les intentions du Souverain Pontife sont fixées par l'Église : elles concernent la liberté accordée à l'Église et son exaltation, l'extermination des hérésies, l'extension du règne du Christ et la paix véritable entre les peuples.

Conditions d'admission

Tous les baptisés peuvent être admis. Les enfants eux-mêmes peuvent la rejoindre s'ils ont atteint l'âge de raison et sont capables de réciter le Rosaire. Cependant, on ne peut pas inscrire quelqu'un contre son gré.

Pour faire partie de la Confrérie il faut :

❖ **S'inscrire dans la Confrérie** : un bulletin d'inscription se trouve à la fin ou en annexe de cette brochure avec les informations utiles.

❖ **Méditer chaque semaine en entier le Rosaire de quinze dizaines** (les trois séries de mystères).

- On peut évidemment morceler ce Rosaire en le récitant partie par partie.
- Il est vivement recommandé de méditer le chapelet tous les jours. Notre-Dame de Fatima à chacune de ses six apparitions a dit aux enfants : « Je veux que vous récitiez le chapelet tous les jours. »
- Pour ceux qui le peuvent, nous encourageons la récitation du Rosaire entier chaque jour. Cette



A Fatima, Notre-Dame recommande le chapelet à chacune de ses apparitions

dernière pratique est même l'idéal auquel il est recommandé de tendre petit à petit, dans la mesure du possible.

– Pour être accomplie, cette obligation n'a pas à être ajoutée à la pratique quotidienne du chapelet ou aux autres obligations que chacun pourrait avoir contractées (Rosaire vivant, Rosaire perpétuel, Croisade du Rosaire, etc.) ;

❖ **Posséder un chapelet rosarié.**

– Tout prêtre peut rosarier un chapelet (ou un rosaire) avec la formule de bénédiction spéciale indiquée dans les rituels.

– La récitation du Rosaire avec un tel chapelet rosarié ajoute des grâces et des privilèges spéciaux accordés par les papes depuis Benoit XIII.

– Il est souhaitable de le conserver sur soi en permanence.

– Cependant, si ce point manque, l'appartenance à la Confrérie et le gain des indulgences qui lui sont associées, sauf celles propres au chapelet rosarié, ne sont pas remises en cause.

A ces trois conditions principales, viennent s'ajouter des conditions facultatives :

❖ la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie au jour de la fête de la Confrérie (1^{er} dimanche de chaque mois) et pour la fête du saint Rosaire (7 octobre) ;

❖ la participation aux réunions ou aux processions de la Confrérie si elles existent ;

❖ la pratique des bonnes œuvres de la Confrérie, etc.

Aucune des règles de la Confrérie n'oblige sous peine de péché. Celui qui, malgré son engagement, manque à leur observation, se prive seulement des avantages et grâces correspondants. Il peut néanmoins commettre une faute si ce manquement résulte d'une cause qui est elle-même une faute : paresse, négligence, etc.

Une Confrérie confiée à l'Ordre des Frères Prêcheurs

Le 15 septembre 1883, quinze jours après la publication de l'encyclique *Supremi Apostolatus* pour instituer le mois du Rosaire, Léon XIII exhortait les dominicains à « faire connaître et propager de toutes leurs forces la dévotion du Rosaire ». Pour les encourager à s'acquitter avec zèle d'une œuvre si importante il leur adressa ces paroles :

Le Rosaire est à vous, il est votre bien propre, un héritage sacré et inaliénable ; par conséquent vous avez une mission spéciale de faire part aux autres de ce bien, de rendre le monde participant de ce trésor confié à votre sollicitude.



Dans les maux actuels de l'Église [que pourrait-on dire aujourd'hui !] je ne juge rien de meilleur et de plus opportun que de recommander et de promouvoir cette manière de prier.

Alors, pour réveiller la foi et ranimer l'esprit de prière et de sainteté :

Que tous les enfants de saint Dominique se lèvent pour la lutte et que, comme des guerriers puissants, ils se préparent à user dans le combat des armes dont les a pourvus avec tant de prévoyance leur bienheureux Père. Voici ce qu'ils ont à faire : qu'ils plantent partout le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie ; qu'ils le propagent et cultivent avec zèle ; que, par leurs soins assidus, les peuples soient enrôlés dans ces milices saintes où brillent les insignes du Rosaire ; que les fidèles apprennent à se servir de cette arme, à en faire un usage fréquent ; qu'ils soient instruits des bienfaits, des grâces, des privilèges de cette dévotion.

C'est ainsi qu'à travers les siècles les dominicains s'occupèrent de cette Archiconfrérie.

Actuellement se sont les dominicains d'Avrillé qui se chargent de cette œuvre. Voici nos coordonnées si vous désirez vous inscrire ou nous demander des informations :


❖ Couvent de La Haye-aux-Bonshommes,
49240 AVRILLÉ
France


❖ Sur notre site dominicainsavrille.fr vous trouverez cette brochure et le bulletin d'inscription, ainsi que des articles sur la dévotion au Rosaire.

❖ Vous pouvez aussi envoyer un message à :
confraternitas.rosarii@gmail.com

Table des matières

Origine et excellence de la prière du Rosaire.....	1
La Confrérie du Rosaire	5
Avantages de la Confrérie	5
Un amour croissant et une protection toute spéciale de Notre-Dame.	6
Une riche participation aux biens spirituels de tous.	6
De nombreuses et précieuses indulgences.....	7
Conditions d'admission.....	9
Une Confrérie confiée à l'Ordre des Frères Prêcheurs.....	11

uand les fureurs de la tentation se déchaîneront contre toi, quand tu seras assailli par les tribulations et poussé vers les récifs de l'adversité, regarde Marie, invoque Marie ! Si l'orgueil, l'ambition, la jalousie te roulent dans leurs vagues, regarde l'étoile, crie vers Marie ! Dans les périls, dans les angoisses, dans les perplexités, invoque Marie, pense à Marie !

n suivant Marie, on ne s'égare pas, en priant Marie, on ne craint pas le désespoir, en pensant à Marie, on ne se trompe pas ; si elle te tient par la main, tu ne tomberas pas, si elle te protège, tu n'auras rien à craindre, si elle te conduit, tu ne connaîtras pas la fatigue, et si elle t'est favorable, tu es sûr d'arriver (St Bernard)

